

Burundi : Nkurunziza va en appel contre France Télévision et Me Maingain

@rib News, 11/04/2019 – Source Belga Le président burundais Pierre Nkurunziza a interjeté appel du rejet par le tribunal correctionnel de Paris de la plainte qu’il avait déposée pour diffamation déposée contre un journaliste et la présidente de France Télévisions, l’avocat belge Bernard Maingain ainsi que l’écrivain burundais David Gakunzi, a annoncé jeudi Me Maingain.

La 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris avait débouté vendredi dernier M. Nkurunziza dans l’action en diffamation qu’il avait intentée à la chaîne publique France 3 pour un reportage diffusé en 2016, qui faisait état d’une « répression impitoyable » au Burundi, un pays d’Afrique de l’est en crise depuis quatre ans.

Le président burundais poursuivait la présidente du groupe audiovisuel français de service public France Télévisions, Delphine Ernotte, le journaliste Luc Lagun-Bouchet ainsi que Me Maingain et l’historien critique David Gakunzi, pour cinq passages d’un film intitulé « Le Burundi en proie à des violences extrêmes ». Mais M. Nkurunziza a interjeté appel, a indiqué jeudi Me Maingain à l’agence Belga. « Nous répondrons avec dignité et respect devant la cour d’appel à Paris. Nous poursuivrons le combat pour la liberté d’expression et le respect de la défense », a ajouté l’avocat.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});